



## Mon patron me harcèle en permanence !!!

Par TiChat, le 18/07/2009 à 19:40

Bonjour,

Je suis ouvrière horticole dans une pépinière en Guadeloupe depuis 2 ans 1/2 en contrat à durée indéterminée.

Suite au mouvement de grève qui ont bloqué l'île pendant 6 semaines en début d'année, mon patron a changé de comportement vis-à-vis de tous les employés de l'entreprise, mes collègues et moi pensons que ça vient du fait qu'il est au bord de la faillite, en rajoutant le fait qu'il doit payer plus cher ses employés dorénavant (voir RSTA).

Résultat, il me harcèle et me force indirectement à démissionner, voici une liste non exhaustive de ses comportements :

Refus de communication : Il nous oblige à lui adresser des courriers pour lui demander quelque chose et ne nous écoute pas

Absences de consignes : Il ne nous donne plus aucunes consignes sur notre travail à venir et se plaint constamment que les choses qu'il veut ne sont pas faites, sommes nous devins ?

Surcroit de travail : Il nous demande de rattraper les taches non réalisées (voir point d'au dessus) en dehors de nos heures de travail.

Taches dépourvu de sens : Il nous demande de préparer des commandes qui n'existent pas et se plaint que les plants pourrissent ensuite.

Critiques incessantes : Il ne cesse de nous dire que notre travail ne va pas, que nous ne sommes pas efficaces et qu'il trouverait des personnes beaucoup plus compétentes que nous pour faire le boulot, (ça fais 2 ans ½ que je suis la bas, il ne s'en est pas plaint une seconde avant et était même content du résultat de mes activités)

Insultes, menaces : C'est le point le plus grave pour moi, il nous traite comme des chiens, nous insulte à tout bout de champ en nous traitant de menteur, d'incompétent, et en nous demandant de prendre la porte si ses « ordres » ne nous plaise pas. De plus, il fait preuve de racisme (je ne vais pas vous réexpliquer la situation aux Antilles, je vous dis juste qu'il est becqué et que les employés sont en grande partie antillais sauf 2 personnes dont moi). Nous ne voulons plus passer pour ses esclaves.

Je ne veux plus travailler dans ces conditions mais ne souhaite pas démissionner pour des raisons évidentes d'allocation chômage. Que dois je faire, prud'homme ? demande de licenciement à l'amiable ? Attaque pour harcèlement moral ?

Cette situation n'a que trop durer et commence à m'user moralement,

Merci d'avance pour vos réponses et vos conseils,

Cordialement,

Laetitia

Par **Cornil**, le **20/07/2009** à **15:39**

Bonjour Laetitia

Un "licenciement à l'amiable", ce que l'on appelle maintenant "rupture conventionnelle" me paraît être la solution la plus rapide et la plus appropriée, mais il faut l'accord de l'employeur... Car sinon, une instance prud'homale pour rupture du contrat du fait de l'employeur pour ces faits de harcèlement est bien sûr possible, mais durera au moins 18 mois et ne serait sûrement pas gagnée d'avance (il faudra que tu apportes des preuves: écrits, témoignages, etc...)

Bon courage et bonne chance

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **TiChat**, le **20/07/2009** à **17:55**

merci pour votre réponse. ces derniers jours je me suis renseignée sur cette solution de rupture de contrat qui me paraît pas mal, évidemment à conditions que mon patron l'accepte! mais bon, vu nos conditions actuelles au travail je ne pense pas qu'il refuse. et s'il refuse cette proposition, quels sont mes recours (à part la démission)?

Par **Cornil**, le **20/07/2009** à **18:11**

Bonsoir Laetitia

Ben j'ai déjà répondu: s'il refuse, à part la démission, je ne vois pas d'autre solution que le recours aux prud'hommes.

Cependant les 2 démarches peuvent être combinées: Tu démissionnes en faisant état de ces harcèlements ou tu "prends acte d'une rupture imputable à l'employeur" du fait de ces harcèlements (cela revient pratiquement au même, les ASSEDIC te considéreront comme démissionnaire dans un premier temps). Et tu entames une action aux prud'hommes pour faire requalifier ta démission en rupture aux torts de l'employeur, ou faire juger ta prise d'acte de rupture comme justifiée. Dans les 2 cas, si tu t'es inscrite comme demanderesse d'emploi lors de la rupture, ce qui te générera évidemment un refus d'allocations, une décision favorable des prud'hommes te permettra de revenir vers les ASSEDIC pour toucher un rappel d'allocations.

Bon courage et bonne chance